

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Correspondance romaine. — V Prières des Quarantes-Heures. — VI Le clair crucifix. — VII Nouvelles religieuses. — VIII Société d'une messe. — IX Union Saint-Jean. — X Sœurs de Sainte-Anne : vêtue et profession religieuse. — XI Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 31 mars

On annonce :

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale ;
Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

La semaine du 31 mars

La résurrection des morts est une des plus consolantes vérités de la religion. Mourir pour toujours serait la plus affreuse des destinées. Mais la mort n'est que transitoire, et la tombe un lieu de sommeil. C'est la vérité consolante qui met en lumière la fête de Pâques. Celle-ci nous rappelle que la résurrection de Jésus-Christ est la plus solide preuve de la vérité de sa doctrine. Elle établit la certitude de sa mission et de sa filiation divine, l'efficacité du sacrifice de la croix, la divinité de son sacerdoce, les récompenses de l'autre vie, enfin la résurrection glorieuse des corps.

Messe du dimanche de Pâques, *double de 1e cl. avec octave privil.* ; d'ici à la Pentecôte, on remplace l'*Asperges* par le *Vidi aquam* ; préf. de Pâques. — Vêpres de Pâques ; ant. finale *Regina cæli* jusqu'au dimanche de la Trinité.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 avril

Comme le jour de Pâques, le dimanche de *Quasimodo* est privilégié contre tout office (Rubr. génér. du brev., titre x, n. 1) et l'on ne peut, en ce jour, faire mémoire d'aucune autre fête (Rubr. génér. du missel, titre vi ; décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754).

Tous les autres titulaires, outre *S. Joseph* et *l'Annonciation* qui tombent entre le 18 mars et le 27 avril, n'auront, cette année, leur solennité que le 28 avril.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 20 février 1907.

LA grosse nouvelle ecclésiastique du jour est le commencement du procès de béatification de Pie IX. Sans être encore officielle, elle est cependant certaine, car le Saint-Siège a nommé comme postulateur un prélat de Rome, Mgr Antonio Cani. L'avocat sera Mgr Achille Martini attaché à la Secrétairerie d'État, et l'ordonnance du Vicariat va paraître incessamment. D'après la règle, on doit faire le procès du Serviteur de Dieu dans tous les endroits où il a demeuré un temps notable. Et pour ce motif on devra former des tribunaux à Senigaglia, son lieu de naissance ; à Spolète, dont il a été archevêque ; à Imola, où il a été transféré du siège précédent ; et finalement à Rome, où il a passé sa vie de pontife. Il est très probable que l'on érigera un tribunal à Gaète, lieu de son exil quand la révolution le chassa de la Ville Eternelle. D'après les règles ecclésiastiques, ces procès seront faits par l'ordinaire et sous sa propre autorité. Quand aucun témoin *de visu* n'a été interrogé dans les procès apostoliques, ou si étant interrogés ils ne peuvent pas répondre sur l'héroïcité des vertus durant les dix dernières années de vie du Serviteur de Dieu, alors au lieu de deux miracles, on en demande quatre. Je ne sais si l'on fera le procès "*ne probationes pereant*" ; mais ce que je sais c'est que les miracles faits par Pie IX sont d'ores et déjà assez nombreux pour avoir plus que le "*fumus miraculorum*" que l'on demande dans ce premier stade de la cause.

— C'est quelque chose que de commencer, mais il est à prévoir un procès terriblement long. On veut, en effet, que la vie de ce grand pape apparaisse dans ses détails ; et comme il a été mêlé à la politique durant trente ans, nombre de personnes voudront déposer. C'est donc un travail formidable auquel se préparent les employés de la Congrégation des Rites, mais un travail digne d'eux. La cause du Vénérable Innocent XI est arrêtée, on ne sait pourquoi ; et cependant c'est une cause si belle que le cardinal Parocchi disait un jour : " Je voudrais être pape seulement vingt-quatre heures uniquement pour la faire reprendre ". En-dehors du Vénérable Innocent XI, il n'y a pas de pape dont la cause soit en voie d'introduction.

— L'année de la mort de Pie IX, les évêques du patriarcat de Venise et ceux du Napolitain envoyèrent une supplique à Léon XIII pour demander l'ouverture du procès du Serviteur de Dieu. C'était un peu se hâter, et Léon XIII, tout en admirant son prédécesseur, se garda d'une mesure qu'il avait tout le droit de dire prématurée. Après vingt-huit ans, cette cause va commencer et les catholiques du monde entier s'uniront pour en demander à Dieu le succès. C'est qu'en effet il y a un obstacle considérable, tellement considérable même, qu'on ne sait encore comment la postulation pourra s'en tirer. C'est la conduite du cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat pendant le pontificat de Pie IX. Il me suffit d'indiquer cette difficulté ; Pie IX du haut du ciel saura bien trouver le moyen de la résoudre.

— Avant hier, vers 3 heures, les cardinaux exécuteurs testamentaires des volontés de Léon XIII ont procédé à ce que l'on appelle ici le *collaudo*, c'est-à-dire à la reconnaissance du tombeau de Léon XIII que leur a officiellement remis l'artiste, M. Tadolini. Le monument placé en face de celui d'Innocent III représente le pape Léon XIII, en chape et en tiare, se soulevant de son fauteuil et, avec un geste qui lui était habituel, étendant sa main tremblante pour bénir. A sa droite, un pèlerin qui tient dans la main son chapelet est agenouillé sous la main du pontife. En-dessous se lisent ces mots : "*Populi preregrinabantur ad eum*". De l'autre côté est la religion sous la figure d'une femme voilée, assise dans l'attitude de la douleur. Une croix est appuyée sur son épaule et sa main s'étendant languie sur le sarcophage de marbre vert sombre tient une branche d'olivier. En-dessous se lisent ces paroles : "*Universus orbis ingemuit*". Dans l'ensemble le monument fait belle figure, mais il est d'un style tout différent de celui d'Innocent III. Celui-ci nous montre le pontife couché sur son sarcophage, c'est la manière traditionnelle de représenter les pontifes défunts. Le monument de Léon XIII est plus vivant, et si ce n'était l'urne sépulcrale semblerait plus une apothéose qu'un souvenir funéraire.

— Une dernière inscription porte que ce monument a été fait par les cardinaux de sa création. Cela veut dire que tout le Sacré-Collège y aura contribué, à l'exception des cardinaux nommés par Pie X et du cardinal Oreglia, doyen du Sacré-Collège, qui doit sa pourpre à Pie IX. Il n'est pas le cardinal le plus âgé du Sacré-Collège, car ce

privilège appartient au cardinal archevêque de Paris ; mais il est bien le cardinal le plus ancien de promotion. Créé le 22 octobre 1873, il a maintenant 34 années de cardinalat, mais il ne faut pas aller bien loin pour trouver des exemples d'une durée aussi et plus considérable. Le 17 décembre 1876 mourait le cardinal Patrizzi, doyen du Sacré-Collège, qui avait été fait cardinal par Grégoire XVI le 23 juin 1834, et avait par conséquent 42 ans de cardinalat. Il n'était âgé que de 78 ans, ce qui pour un cardinal n'est point être vieux.

— Malgré les nouvelles de ces jours derniers, il n'y aura probablement pas de consistoire en mars prochain, car le Saint-Siège continue à faire faire les promotions épiscopales par bref, au lieu de les réserver pour la préconisation consistoriale.

Rome, le 26 février 1907.

— Tout est rompu en France entre l'Eglise et l'Etat, et au moment où l'on croyait tout arrangé. M. Briand était-il de bonne ou mauvaise foi ? Peu importe. Toujours est-il qu'il avait prononcé des paroles de paix et montré un certain désir de faire cesser les difficultés survenues. Mais M. Clémenceau veillait, et il a fait introduire dans les contrats de location des églises une triple condition : le prêtre curé sera tenu à toutes les réparations, grosses et petites, et ce, au besoin, sur sa fortune personnelle ; les évêques ne pourront prendre comme curé aucun religieux ; il leur est interdit d'autre part de prendre un étranger. Cette dernière condition était inutile, car si un évêque appelait un étranger comme curé, le gouvernement avait toujours le droit d'expulser ce curé dans les 24 heures. Et il ne s'est point fait faute de le faire, un jésuite anglais, le P. Forbes, en sait quelque chose. Et récemment encore Mgr Montagnini en a fait la dure épreuve.

— Que va-t-il donc se passer ? Les églises resteront ouvertes et le curé catholique y sera en qualité de simple occupant, sans droits, ni situation juridique, tant qu'il ne sera pas tombé dans une des deux clauses qui rendent caduque cette occupation. C'est la théorie ; mais en pratique il n'en sera pas ainsi, et les maires de villages traiteront cette question au gré de leurs opinions et de leur anticléricalisme. C'est donc l'inconnu pour l'Eglise de France, ou mieux le commencement d'une situation qui l'acculera forcément au culte privé.

— Pie X l'a déjà prévu, il en parle aux personnes qui ont l'honneur d'être reçues en audience, et croit que le culte privé, c'est-à-dire la sainte messe dans un salon, dans une grange, seront bientôt la seule ressource des catholiques français désireux d'honorer leur Dieu et de pratiquer leur religion. Et malgré cette éventualité, il reste confiant dans l'avenir. Il était préparé à la rupture des négociations ; je vais plus loin, il s'y attendait.

— Mgr Faloci Pulignani, vicaire-général de Gubbio et protonotaire apostolique, vient de publier un très intéressant volume sur la fameuse fresque de Gubbio. Dans le cloître des Franciscains de cette ville, on trouve une peinture assez singulière et qui sort du cercle traditionnel de la vie franciscaine. C'est la translation de la sainte maison de Lorette. On la voit soulevée par les anges dans la prairie qu'un bras de mer ou de rivière sépare d'une autre terre, portée par eux dans les airs, et enfin déposée doucement sur le sol au milieu des bergers qui indiquent que l'on est en pleine campagne. Le Dr Lapponi, quelques jours avant de mourir, avait attaqué la signification de cette fresque et n'y voyait qu'une reproduction du miracle des Roses. Mais le docteur avait travaillé sur de mauvais dessins, la fresque n'était pas encore complètement à jour et beaucoup de particularités n'avaient point été relevées. De là son erreur. Avec les photographies que donne Mgr Faloci, le doute n'est plus possible, et nous avons vraiment une reproduction de la translation de la sainte maison. Or ce qui fait le mérite de cette fresque et son importance pour l'histoire, c'est que l'on sait quand et par qui ces peintures ont été exécutées. Elles remontent à 1350, moins de 70 ans par conséquent après la translation de la sainte maison. M. Ulysse Chevalier demandait au ciel et à la terre un document historique certain parlant de la translation avant l'année 1471 ; il est servi.

— Du reste les attaques contre le livre de M. Ulysse Chevalier se multiplient et mettent en lumière que il y a beaucoup de *bluff* dans cette étude. Des journaux complaisants ont écrit que le chanoine avait consulté 1,500 manuscrits. Or il n'y a dans son volume que 41 documents cités, dont 40 copiés par d'autres aux archives du Vatican, et le quarante-unième copié par M. Ulysse Chevalier lui-même. On trouve dans les textes les plus importants pour l'histoire de la *Santa Casa*, soit des lacunes qui, si elles étaient remplies, change-

raient totalement le sens du passage, soit des interpolations que ne justifie aucun manuscrit, mais altérant tellement le sens du document qu'elles le font passer dans la classe des opposants à la *Santa Casa*.

— Le poète italien Carducci professeur à l'Université, qui est mort à Bologne le 16 février de cette année, a été célèbre en Italie pour deux motifs principaux. Le premier c'est qu'il était républicain, ce qui est très bien porté dans le monde des étudiants. Quand plus tard, après l'achat de sa maison et de sa bibliothèque par la reine Marguerite, il se convertit à la foi monarchique, les étudiants de Bologne lui firent une réception dont il a gardé longtemps le souvenir. Ce qui la justifiait un peu, c'est le motif pour lequel Carducci avait changé d'opinions politiques, montrant ainsi qu'il n'avait que la conviction de son intérêt. Il est très connu aussi par sa fameuse ode à Satan. Il a cherché plus tard à atténuer l'importance de cette poésie, disant qu'elle avait été improvisée après un copieux dîner dans une maison amie, et était plus un *scherzo* qu'une pièce destinée à passer à la postérité. Mais l'ode à Satan est restée : " Il passe, ô peuples, Satan le grand. Salut Satan, révolte et force vengeresse de la raison ". De cette ode sont sorties des associations sataniques qui portent le diable peint sur leur bannière noire avec cette inscription : "*Evviva Satana*". On les a vues il y a une quinzaine d'années dans une manifestation à Gènes, et la colonie italienne de Buénos-Ayres a elle aussi une confrérie de Satan.

— Le poète italien, que les Italiens exhalent comme une de leurs gloires les plus pures, est mort comme il a vécu. Mais ce qu'il y a d'étrange, ce poète qui avait modifié si profondément sa foi politique, variait aussi dans sa foi religieuse. Il a eu parfois des aperçus sur le ciel, et le chantre de Satan a écrit de beaux vers au bas d'un crucifix.

DON ALESSANDRO.

Prières des Quarante-Heures

SAMEDI,	30	MARS	— Bon-Pasteur (Maison Provinciale).
LUNDI,	1	AVRIL	— Saint-Laurent.
MERCREDI,	3	"	— Sainte-Arne du Bout-de-l'Île.

LE CLAIR CRUCIFIX

CE nous est une bonne fortune, pour ce temps de la Passion, de pouvoir offrir à nos lecteurs ce sonnet absolument inédit, de l'un de nos poètes les plus délicats, M. Albert Lozeau, de Montréal. Malade depuis plus de dix ans, au point de ne pouvoir pas bouger de son lit ou de sa chaise, notre jeune ami se console en ciselant des vers, dont plusieurs sont fort jolis et ont, comme on dit, du souffle. Le sonnet que voici est assurément de ceux-là. Non seulement il est bien tourné, mais il dit des choses très profondes. Le crucifix aux reflets d'argent auquel il parle, on sent que le poète qui souffre le comprend. Son émotion se communique aisément. Dans nos collèges et nos couvents, on aimera à faire dire ces beaux vers. Ils seront longtemps une source d'édification. L'auteur les adressait, le 28 février dernier, en témoignage de courtoise gratitude pour une bienveillance qui l'avait touché, à quelqu'un dont il paraissait heureux de se dire « le fils soumis, respectueux et reconnaissant ».

SUR UN CRUCIFIX

CLAIR crucifix où meurt le Seigneur indulgent
 Pour mériter le ciel aux pécheurs de ce monde,
 Je te comprends ; je sais ce qu'il faut qu'on réponde
 Au geste immensément ouvert des bras d'argent !

Le front divin, souillé du crachat outrageant,
 Où l'épine creusa la blessure profonde,
 Penche encore sur nous la bonté qui l'inonde,
 Comme au Calvaire sombre il s'inclinait vers Jean.

Qui donc d'amour fervent embaumera tes plaies ?
 Qui donc, Jésus, dans le ruisseau des larmes vraies,
 Lavera ton beau corps des opprobres reçus ?.....

Tu sauvas l'univers, et l'univers l'oublie ;
 Du vieux calice amer tu bois toujours la lie,
 Et tu meurs chaque jour sur la croix, ô Jésus !

ALBERT LOZEAU.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le Carême à la Cathédrale — *Cinquième conférence de M. le chanoine Gauthier.* — De la prétendue supériorité des nations protestantes sur les nations catholiques, au point de vue économique.

Nous l'avons vu déjà, rappelle tout d'abord le conférencier, au point de vue intellectuel, la supériorité du protestantisme est loin d'être établie ; il se débat entre deux excès : le dédain de la raison et la libre-pensée, tandis que « entre les méthodes du catholicisme et les exigences de la raison il y a plutôt des affinités remarquables ». Aussi les faits l'attestent et M. Thiers eut raison de le dire : « Le catholicisme n'empêche de penser de ceux qui n'étaient pas faits pour penser ».

Mais voici l'autre objection : les peuples réformés sont plus prospères que les catholiques, dit-on, donc le protestantisme l'emporte. Voyez l'Espagne, l'Autriche, la France. D'autre part, voyez l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis. Considérez comment ces derniers pays, qui sont protestants, l'emportent par la richesse sur les autres, qui sont catholiques ? Même, ce qui plus est, dans le même pays, les régions protestantes sont plus prospères que les catholiques. Que répondre à cela ? Il y a là une question de fait très discutable d'abord, et puis l'argument, quand même il serait fondé, ne prouverait rien. C'est ce que le prédicateur va facilement et brillamment démontrer.

Quant au fait d'abord. — Cette mesure de la prospérité matérielle est extrêmement variable. Il y a beaucoup de catholiques en Angleterre, il y en a 12 millions aux Etats-Unis, 20 millions en Allemagne, et ils comptent assurément. Chez les peuples catholiques d'ailleurs il y a bien aussi des gens qui ne pratiquent guère. En étudiant l'histoire du progrès en Suède, en Norvège — protestantes — et en Belgique ou même en Italie — catholiques — si nous allions conclure à la supériorité économique des nations catholiques !

Au reste, on l'aperçoit tout de suite, ce raisonnement qu'on nous oppose, est basé sur une étrange confusion d'idées. Sans doute, la religion peut être utile à la prospérité d'un Etat ;

elle est une source d'ordre, de discipline, de raison, de paix sociale. Mais le bon sens dit que ce n'est pas là son principal but, elle a de plus hautes et de plus nobles visées. Pour sa prospérité matérielle un peuple doit compter sur autre chose encore que sur sa foi religieuse, si importante soit-elle, sur son sol, par exemple, sur sa situation géographique, sur la salubrité de son climat, sur la nature de ses relations commerciales, sur la stabilité de son gouvernement, toutes choses qui ne varient pas du fait qu'on est catholique ou protestant. Chaque peuple a son caractère propre. L'Espagnol du midi, habitué au doux pays où tout pousse spontanément, ne deviendra pas le lutteur obstiné de Sheïnoid ou de Manchester que l'effort sollicite naturellement, parce qu'il aura souscrit aux 39 articles... Il y a le caractère national, il y a la tradition. L'Angleterre était prospère avant d'être protestante ; mais l'Anglais a le goût de l'effort et de l'action, tandis que le Français et l'Italien ont hérité de l'antiquité des délicatesses et des raffinements de goût inconnus au pays des brouillards.

Donc, le fait d'être catholique n'appauvrit pas ; à tout le moins, cela est extrêmement contestable. En plus, une pareille doctrine conduirait au matérialisme tout droit. Or, l'idéal de la vie ne se confond pas avec la jouissance matérielle. Il y a un degré de prospérité qui est dû à la vie sociale bien comprise, c'est vrai ; mais toujours l'ordre du progrès moral doit l'emporter. Car enfin, on est pour autre chose sur la terre que pour bien manger et bien dormir. Par la matière qui est en lui l'homme baisse vers la terre et davantage depuis le péché originel..., c'est par son esprit qu'il se relève et qu'il grandit. Le progrès matériel est respectable dans une certaine mesure ; mais l'histoire, comme la saine raison, enseigne que l'ordre moral dépasse le progrès matériel autant que l'esprit l'emporte sur la matière et, en définitive, « le progrès matériel est dans l'homme le progrès le moins humain et dans la société le progrès le moins social ».

Toutefois, le catholicisme n'est pas ennemi du progrès matériel, comme on le prétend souvent. Nous avons nos dogmes économiques : nous croyons que le travail est un devoir sacré, que le juste salaire est dû à chacun, que la famille se base sur le respect des droits mutuels des époux, que la propriété est

un droit, lui aussi sacré, bien qu'il doive être tempéré par une équitable répartition de biens, nous croyons enfin à la fraternité, à la justice et à la charité : « l'incomparable création évangélique ».

Et l'orateur sacré rappelle, dans un magnifique et rapide retour sur l'histoire, comment les dogmes catholiques ont transformé le monde, relevé la famille et anobli le travail. Il parle de cet « organisme social », le plus parfait qui fut, qu'a été, aux âges de foi, l'institution monastique, cette cellule mère de la civilisation chrétienne. Il note — comme c'est vrai et trop incompris ! — que, dans ce qu'ils ont de bon et de vraiment humain, la démocratie moderne et le socialisme lui-même ne font qu'emprunter au vieux christianisme, avec cela en moins, que s'ils promettent le capital, ils ne sauraient promettre ni surtout donner, la paix sociale.

Luther, au contraire, en décrétant l'insurrection religieuse devant l'autorité, posait le principe de l'anarchie sociale, et, en faisant des princes les maîtres de la religion, il retardait pour longtemps l'avènement de la saine démocratie.

Les riches et les nobles ne sont plus « les baillis de Dieu », chargés de voir au bonheur des peuples. On abuse, désormais, bien plus qu'on use, du droit de propriété, qui est la base nécessaire de tout ordre social. On étouffe dans la gorge de ceux qui souffrent « la vieille chanson », on leur « éteint les étoiles », mais on ne leur apprend plus d'autre air et on ne rallume rien ! Voilà pourquoi le grand danger social c'est de plus en plus l'abîme qui se creuse entre le capital et le travail. Ah ! l'on parle des industries prospères de tels pays protestants, mais sait-on sur quelles ruines humaines elles s'échafaudent ? Le prolétariat ou le paupérisme sont-ils des progrès ? Et sur la décadence universelle de la moralité, que le libre examen et la libre pensée appellent fatalement, qu'espère-t-on voir s'élever si ce n'est pas le culte de la matière et de l'or et, par conséquent, la révolte du socialisme ?

Et maintenant, le savant prédicateur apporte aux auditeurs de ses cinq conférences, ces deux conclusions : Ayons une foi plus vive en l'avenir de notre race, elle ne porte en elle aucun germe d'infériorité, elle ne demande qu'à rester fidèle à elle-même, et puis, souvenons-nous que nos aspirations, comme

nos traditions, sont d'être avant tout des catholiques. Nous avons besoin de religion, nous avons besoin de foi, nous avons besoin de croire. Ce besoin de notre race et ce besoin de nos âmes, c'est le catholicisme seul qui peut le satisfaire.

Le Carême à Notre-Dame. — *Cinquième conférence du Rév. Père Le Marchand.* — Que si Jésus-Christ est venu apporter au monde le salut, la lumière et la vie, et cela, par le mariage-sacrement, aussi bien pour les familles que pour les individus, il ne les a pas laissés, ces dons, comme un trésor abandonné, à la disposition du premier venu. Pour le garder ce trésor et le distribuer, il a institué l'Eglise.

L'Eglise en effet possède le pouvoir de donner aux hommes le salut, la lumière et la vie.

Le salut ? Elle a le pouvoir d'absoudre ; les textes de l'Evangile sont précis : tout ce que Pierre *déliera* sera *délié*, les péchés seront *remis* à ceux à qui les *remettront* les disciples.

La lumière ? L'Eglise a le pouvoir d'enseigner : Allez *enseigner*, allez *prêcher*, qui vous *écoute* m'*écoute* ; elle est infaillible : « J'ai prié, dit le Christ à Pierre, afin que ta foi ne *défaille* point. *Pais* mes agneaux et mes brebis. *Je suis avec vous*, dit-il encore à plusieurs reprises, jusqu'à la consommation des siècles ».

La vie ? L'Eglise a le pouvoir aussi de la donner, puisqu'elle confectionne, puisqu'elle garde, puisqu'elle distribue l'Eucharistie.

Non seulement l'Eglise possède ce triple pouvoir de sauver, d'éclairer et de vivifier, mais elle l'exerce, mais elle s'en sert, mais elle en use.

Voyez son *baptême* et le souci qu'elle a de le porter partout, de l'assurer aux petits, d'en inspirer le zèle aux parents, d'en prêcher l'obligation aux médecins. Voyez son *sacrement de pénitence*, la sollicitude inquiète qu'elle met au cœur de ses prêtres d'aller partout, avec courage, avec zèle, avec importunité même, offrir à tous le pardon de leurs fautes ; elle prescrit la confession annuelle, elle va vers les pécheurs endurcis, elle se penche sur les moribonds. L'Eglise pardonne et c'est pour sauver.

L'Eglise éclaire aussi. D'abord dans l'ordre naturel et

humain elle a toujours été une gardienne et une propagatrice de la science. Puis elle prêche, dans un ordre plus élevé, la vérité chrétienne ; elle catéchise, elle sermonne, elle a ses écoles, elle lutte contre l'erreur, d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit ! Qu'on nous permette ici une citation, qui mettra un peu de chaleur dans ce trop pâle et trop froid résumé :

“ Vous l'avez vu, mes frères, au cours de l'histoire. Cent fois, l'Eglise a opposé à l'erreur l'invincible anathème de son infaillibilité ; cent fois, elle a opposé aux exigences des passions humaines, qui voulaient lui faire abandonner un peu sa morale, son invincible intolérance. Elle a dit à tous ceux qui ont voulu qu'elle change — à la science qui venait lui demander de s'adapter aux données nouvelles, aux certitudes d'aujourd'hui ; à la philosophie qui venait lui demander de se joindre à ses systèmes ; à la politique qui venait lui demander de plier, de céder de sa puissance et de ses droits, en faveur des gouvernements — elle a répondu toujours, l'Eglise : “ Je ne changerai pas, parceque je suis la vérité ”.

“ Pour garder ainsi l'invincible intolérance, j'emploie le mot à dessein, il a pu en coûter à l'Eglise tous ses biens matériels, comme nous venons de le voir en France ; il a pu lui en coûter le sang de ses vierges et de ses enfants ; il a pu lui en coûter des royaumes tout entiers, comme il est arrivé, au xvii^e siècle, pour l'Angleterre, pour l'Allemagne et autres pays... l'Eglise a gardé sa puissance de ne pas changer la doctrine ou la morale de Jésus-Christ. Toujours, elle s'est redressée dans sa fierté pour crier au monde : “ Je ne changerai pas ”.

L'Eglise *sauve* donc, l'Eglise *éclaire* sans faillir, et aussi, ajoute le Révérend Père, l'Eglise *vivifie*. Elle vivifie au jour inoubliable de la première communion, elle vivifie par la présence quotidienne de ses ministres à l'autel, où l'on communie quand on veut, elle vivifie par ses appels constants, par l'ordre exprès qu'elle fait de communier au moins une fois l'an, et puis au moment de mourir. Et le prédicateur développe, avec une piété qui vous prend l'âme, toutes ces simples mais fortes pensées. Nous en voulons encore donner un exemple :

“ Il y a, mes frères, un jour inoubliable dans toute existence humaine, c'est celui où tout petit enfant, tout jeune enfant, nous avons reçu pour la première fois notre Dieu, c'est le jour de notre première communion. S'il vous en souvient, votre âme était heureuse, elle se sentait envahie comme par une vie supérieure qui tombait en elle, et qui lui donnait le courage de faire, en ce jour-là, des serments qui feraient peur à votre âge mûr, parce que peut-être vous avez constaté qu'ils sont si difficiles à

tenir. Qui donc a fait ce jour, qui a fait cette vie, qui a fait cette énergie qui s'empare des jeunes hommes à l'aurore de la vie ? Qui, si ce n'est l'Eglise, et elle toute seule ”.

Enfin, il reste au Révérend Père à dire aux fidèles quels devoirs ils ont, en retour, à rendre à l'Eglise. Il les résume à deux : ne pas lui faire de mal d'abord, ne pas la combattre, en discutant ses lois ou en l'empêchant d'exercer son action, et, aussi, lui être dévoué par le sacrifice, par l'apostolat, par l'exemple, par l'aumône. Il va plus loin et s'arrête à demander qu'on ne craigne pas de donner à l'Eglise « des enfants » pour le cloître et pour l'autel. Une fois encore, ce sera la dernière, nous tenons à mettre une citation sous les yeux de nos lecteurs :

“ Il y a quelque temps, Monseigneur votre archevêque, dont le zèle et la bonté ne connaissent pas de bornes, présidant une cérémonie dans une paroisse non loin d'ici, félicitait très chaudement les paroissiens de ce que presque pas une famille de la paroisse n'était sans posséder un prêtre, un religieux ou une religieuse ; et dans la même circonstance il s'est permis, comme je puis bien me le permettre après lui, de se plaindre de ce que dans la ville de Montréal, il n'en est pas de même, de ce que les vocations s'y font de plus en plus rares, comparées à celles du temps passé. Mes frères, est-ce vrai que les vocations se font de plus en plus rares ? Si c'était, dites, si c'était les pères et les mères de famille qui se missent en travers de la vocation de leurs enfants, est-ce que vous pourriez dire que vous avez pour l'Eglise le dévouement d'un catholique ? Oui, à ceux-là, mes frères, je le répète encore ici : souvenez-vous que l'Eglise est votre mère ; souvenez-vous qu'elle est votre bienfaitrice et que vous devez lui prouver votre reconnaissance par tous les dévouements qui puissent sortir du cœur ”.

Et le distingué prédicateur conclut en demandant à tous un respect sacré pour l'Eglise, pour le pape, pour les évêques, pour les prêtres, pour les religieux, pour les religieuses. Leur action, c'est l'action de l'Eglise dans le monde, à travers les espaces et à travers les temps ; c'est l'action de Jésus-Christ lui-même, qui apporte aux hommes le *salut*, la *lumière* et la *vie*.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 20 mars 1907.

M. l'abbé Alexis-Henri Coutu, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul, comté de Laval, décédé aujourd'hui, était membre de la Société d'une messe.

Archevêché de Montréal, 21 mars 1907.

M. l'abbé Etienne Hallé, ancien curé de Sainte-Marguerite, diocèse de Québec, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 20 mars 1907.

M. l'abbé Alexis-Henri Coutu, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul, comté de Laval, décédé aujourd'hui, était membre de la *Section d'une messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean

SŒURS DE SAINTE-ANNE

Vêtue et profession religieuse



Le 2 février, M. le curé P. Sylvestre, de Saint-Gabriel-de-Brandon, présidait une cérémonie religieuse à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine.

Quatre Sœurs ont émis les vœux perpétuels :

Vocales : — Sœur Marie-Anne-Elisabeth, Sœur Marie-Léocadie de Jésus ;

Coadjutrices : — Sœur Marie-Jérôme-Emilien, Sœur-Marie-Félicie.

Deux novices ont prononcé les vœux temporaires :

Sœur Marie-Anne de Jésus, née Marie-Anne Blondin, de Cornwall, Ont ; Sœur Marie de la Présentation, née Rosalie Girard, de Saint-Remi.

Quarante-deux postulantes ont revêtu l'habit religieux :

Mlles Parmélia Mailhot, dite Sœur Marie-Cyrille d'Alexandrie, de Quinebaug ; Laura Mongeau, dite Sœur Marie-Adélina, de Lynn, Mass ; Marie Forcier, dite Sœur Marie-Olivine, de Manville, Mass ; Alméda Brusseau, dite Sœur Marie-Honorat, de Holyoke, Mass ; Emma Brouillette, dite Sœur Marie de la Providence, de Worcester, Mass ; Eliza Latour, dite Sœur Marie-Anne-Esther, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Luména Ladouceur, dite Sœur Marie-Lucie des Anges, de North Adams, Mass ; Maria Thibodeau, dite Sœur Marie-Simon de Cyrène, de Sainte-Marie-Salomé ; Rose-Anna Gareau, dite Sœur Marie-Henriette de Jésus, de Saint-Victor d'Alfred ; Régina Laforest, dite Sœur Marie Armand, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Marguerite Monahan, dite Sœur Marie-Flora, de Saint-Lin ; Bernadette Michaud, dite Sœur Marie-Rose-Alice, de Saint-Gabriel-de-Brandon ; Ernestine Lamarche, dite Sœur Marie-Amminia, de Saint-Esprit ; Cécile Villemaire, dite Sœur Marie-Julienne, de Sainte-Julienne ; Mélina McNeil, dite Sœur Marie-Georgette, de Saint-Cyprien ; Eglantine Thuot, dite Sœur Marie-Joseph-Amédée, de Saint-Alexis ; Marie Besner, dite Sœur Marie-Rolande, de Vaudreuil ; Alma Plouffe, dite Sœur Marie-Léonilla, de Saint-Sulpice ; Flore Laporte, dite Sœur Marie-Joseph-Ernest, de Saint-Norbert ; Brigitte Morin, dite Sœur Marie-Louis-Adolphe, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Rose-Alba Vincent, dite Sœur Marie-Joseph-Alfred, de Sainte-Julienne ; Maria Desrosiers, dite Sœur Marie du Saint-Enfant-Jésus, de Holyoke ; Berthe Fyfe, dite Sœur Marie-Antoinette de Jésus, de Saint-Constant ; Blandine Gagné, dite Sœur Marie-Archangéla, de Beauharnois ; Stéphanie Provost, dite Sœur Marie-Cécile des

Anges, de Saint-Gabriel-de-Brandon ; Alexina Paiement, dite Sœur Marie du Sacré-Cœur, de la Pointe-Claire ; Azéline Martin, dite Sœur Thérèse du Cœur de Marie, de Saint-Remi ; Bernadette Joly, dite Sœur Marie-Anne-Victoire, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Léontine Guénette, dite Sœur Marie-Angéline, de Sainte-Anne-des-Plaines ; Eugénie Martin, dite Sœur Marie-Victor de Mérida, de Saint-Remi ; Sara Forest, dite Sœur Marie-Odilon, de Saint-Jacques-de-l'Achigan ; Eva Desrosiers, dite Sœur Marie-Thérèse, de Holyoke ; Louisa Desfonds, dite Sœur Marie-Michel des Anges, de Louiseville ; Rosina Geoffroy, dite Sœur Marie Azélus, de Saint-Félix-de-Valois ; Marie Toupin, dite Sœur Marie-Paul-Etienne, de Saint-Cyprien ; Marie-Rose de Grandpré, dite Sœur Marie de Saint-Joseph, de Saint-Ignace-de-Loyola ; Marie-Anna Brissette, dite Sœur Marie-Alphonse de Jésus, de Saint-Félix-de-Valois ; Marie-Reine Denis, dite Sœur Marie-Annette, de Saint-Ambroise ; Antoinette Sainte-Marie, dite Sœur Marie-Thérésia, de Saint-Remi ; Aurore Bédard, dite Sœur Marie-Anne-Ida, de Saint-Remi ; Amanda Paquette, dite Sœur Marie de Pazzi, de Sainte-Anne-des-Plaines.

Le saint sacrifice de la messe a été célébré par M. le curé A. Baril, de Saint-Remi. C'est le Révérend Père G. Gonthier, sj., qui a prêché le sermon de circonstance.

AUX PRIERES

M. l'abbé Alexis-Henri Coutu, décédé à Montréal.

Frère Césaire, des Frères de Saint-Gabriel, décédé au Sault-au-Récollet.

Sœur Marie-Elisabeth Lamontagne, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Césarine, née Hermina Lamoureux, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Odile Mireault, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.